



SPÉCIAL PLACEMENTS

Plaisir

In vino fortunatus

Diversification.
 Le vin peut offrir de belles plus-values. Nos conseils.

PAR MARIE PELLEFIGUE

Votre patrimoine est équilibré entre placements financiers et immobiliers, et vous cherchez à diversifier vos avoirs ? Si vous disposez d'un horizon de placement d'au moins huit ans et acceptez d'investir dans un produit peu liquide, investissez... dans le vin. En composant votre cave avec soin, vous pourrez espérer, à terme, de belles plus-values sur vos crus. À défaut, vous pourrez toujours boire vos bouteilles !

Un placement accessible

Contrairement à une idée reçue, vous n'avez ni besoin d'être un fin connaisseur ni de disposer d'un capital important pour vous constituer une cave patrimoniale. « *Un particulier peut démarrer avec un montant qui oscille entre 500 et 1 000 euros, en privilégiant plutôt les rouges, dont la capacité de garde est, en général, supérieure à celle des blancs* », conseille Angélique de Lencquesaing, cofondatrice d'iDealwine.com.

Pour un fonds de cave « de père de famille », achetez des bouteilles provenant des régions les plus demandées. Sur le marché mondial, les vins français – bordeaux et bourgognes en tête – conservent une cote élevée. Pour espérer des plus-values, choisissez plutôt des premiers crus classés ou des grands crus dans le Bordelais et des vins de maisons cotées en Bourgogne. Attention, le prix de ces dernières a flambé : entre 2021 et 2022 : la va-



leur moyenne d'une bouteille bourguignonne a progressé de... 59 %. Au contraire de beaucoup de vins bordelais, qui ont vu leur cote stagner ou s'éroder. Redoublez donc de prudence et évitez les crus spéculatifs.

Autre stratégie : privilégiez les domaines un peu moins connus dans les belles appellations. Comme il est intéressant de doper son portefeuille boursier avec des actions de start-up d'avenir, étoffez votre cave en misant sur d'autres régions. À ce titre, les vins issus de la vallée du Rhône, de la Loire, du Jura, de Corse, de Provence et du Beaujolais, présentent un grand intérêt. Selon votre goût, vous pourrez également vous intéresser aux cépages du Sud-Ouest, aux champagnes millésimés, voire à des crus plus exotiques d'Italie,

Affaires. Vente aux enchères de vins saisis dans le cadre d'actions judiciaires, au palais de la Bourse de Lyon, le 4 octobre 2022.

d'Espagne ou d'Amérique du Sud. Comme tout placement tangible, le vin, par nature, ne rapporte rien. Pour investir à plus de dix ans, choisissez les millésimes de longue garde qui ont le plus de chances de se valoriser. En effet, les bouteilles des grandes maisons sont largement achetées par des amateurs qui les boivent. Au fil des années, elles se font donc plus rares et la cote des dernières caisses s'envole parfois à des niveaux inespérés.

Multipliez les modes d'achat

Cependant, prenez garde : toutes les bouteilles ne se valorisent pas ad vitam æternam. « *Ce placement est vivant. Il faut donc suivre son évolution pour savoir à quel moment il faut boire ou vendre* », explique un caviste indépendant. De fait, au-delà d'une certaine durée de maturation, la qualité gustative du divin nectar diminue, tout comme sa valeur. Dans une démarche patrimoniale, vous devez donc être particulièrement vigilant et tenir votre livre de cave à jour. À défaut, faites expertiser régulièrement vos bouteilles pour connaître les caisses à céder rapidement. ■■■

JEAN-PHILIPPE KOSZEK/AFP

« Un particulier peut démarrer avec un montant entre 500 et 1 000 euros. » Angélique de Lencquesaing, chez iDealwine

Proposition d'une sélection de vins pour une cave à 5 000 €

Vin	Région	Quantité	Prix
Château La Lagune 2016	Bordeaux	6	354 €
Château Lafon-Rochet 2018	Bordeaux	6	264 €
Meursault 1 ^{er} Cru Poruzots Vieilles Vignes - Dominique Laurent 2020	Bourgogne	6	444 €
Chablis Grand Cru Les Blanchots 2018 - Louis Moreau	Bourgogne	3	177 €
Gevrey-Chambertin 1 ^{er} Cru La Bossière - Harmand-Geoffroy 2020	Bourgogne	6	660 €
Pommard Les Vignots - Chantal Lescure 2019	Bourgogne	6	270 €
Condrieu La Petite Côte - Yves Cuilleron 2020	Rhône	3	111 €
Châteauneuf-du-Pape Les Cailloux Cuvée Centenaire - André Brunel 2019	Rhône	3	330 €
Côte-Rôtie La Giroflarie 2020 - Domaine Jasmin	Rhône	6	252 €
Fleurie Les Garants - Terres dorées 2019	Beaujolais	3	73,50 €
Moulin-à-Vent Clos de Rochegrès - Château des Jacques 2020	Beaujolais	3	83,70 €
Sancerre La Côte - Gérard Boulay 2020	Loire	3	90 €
Riesling Grand Cru Schlossberg - Bott-Geyl 2017	Alsace	3	114 €
Savennières-Roche-aux-Moines Clos de la Bergerie - Coulée de Serrant 2018	Loire	3	135 €
Harmonie Extra Brut - Franck Pascal 2011	Champagne	6	330 €
Vin de France Lulu La Bohème - Patrick Bouju 2020	Loire	3	117 €
Vin de France Carpe Diem - Domaine de L'Écu 2013	Loire	3	138 €
Riesling Urziger Würzgarten Spatlese White Capsule - Markus Molitor 2020	Allemagne	3	66 €
Brunello di Montalcino Pian delle Vigne - Antinori 2017	Italie	6	330 €
Vin de Constance - Klein Constantia (50 cl) 2014	Afrique du Sud	2	158 €
Insignia - Joseph Phelps 2019	États-Unis	2	514 €
		85	5 011,20 €

Source : iDealwine.

Assurez votre cave

Propriétaire d'une belle cave, vérifiez que son contenu est bien couvert par votre assurance multirisque habitation. Certaines compagnies demandent une sécurisation particulière (porte blindée, serrure renforcée...). D'autres exigent des photos qui prouvent que vous ne stockez pas vos précieuses bouteilles dans leurs caisses en bois, ces dernières étant bien plus faciles à voler. Ne jetez surtout pas ces contenants, surtout si vous comptez céder vos grands crus. «Des bouteilles dans leur emballage d'origine se vendront bien mieux qu'individuellement», souligne Jean-Michel Coquema, notaire associé à Joué-lès-Tours au Groupe Monassier.

Vérifiez également que votre contrat couvre, outre le vol, les autres détériorations. Si, par exemple, votre cave est inondée et que toutes vos bouteilles perdent leurs étiquettes, votre investissement ne vaudra plus rien. Dernier point, «si la cave a une certaine valeur, mieux vaut la faire expertiser régulièrement pour qu'il n'y ait pas de contestation en cas de sinistre», conseille Julien Fillaud, fondateur du comparateur Hyperassur.

■ ■ ■ Outre les achats en direct dans les domaines ou chez un caviste connaisseur, vous pouvez aussi, parfois, faire de très belles affaires lors des foires aux vins. Une autre piste consiste à investir en primeur, c'est-à-dire à acquérir à l'avance une part de la récolte d'un domaine. Vous pouvez le faire, soit directement auprès du propriétaire, soit en passant par un négociant bordelais, soit par le biais d'Internet (Cavissima, Chateauprimeur, iDealwine, Millésima...). Il faudra ensuite attendre deux ou trois ans, la durée d'élevage du vin, pour recevoir votre quote-part de production en bouteilles. Vous pouvez également participer à une vente aux enchères : des commissaires-priseurs gèrent les liquidations de belles caves de restaurants où dénicher quelques pépites à des prix accessibles. Dernière possibilité : passer par le site iDealwine, leader dans le secteur de la vente de vin. Cette société française organise,

trois ou quatre fois par mois, des ventes aux enchères de vins en ligne. «Nos clients amateurs peuvent ainsi trouver des millésimes déjà mûres à boire, et nos clients investisseurs, des crus à conserver», précise Angélique de Lencquesaing. Ce site permet aussi de mettre en place des alertes pour vous prévenir quand une bouteille que vous recherchez est mise en vente.

Quel que soit votre mode d'achat, misez sur la régularité. «Bien réussir un placement en vin est une question de suivi, car la cote des bouteilles s'affine au fil du temps et, en achetant le même domaine plusieurs années de suite, un investisseur augmente ses chances de détenir un très beau millésime», affirme Jean-Michel Coquema, notaire associé au Groupe Monassier. Enfin, si le domaine en propose, achetez en plus des bouteilles de grand format, comme les magnums. Plus rares, elles ont davantage de chances de se valoriser. ■ ■ ■

Bien conserver ses vins

Le mode de conservation de vos vins est un point sur lequel vous devez être particulièrement vigilant, car seules les bouteilles qui ont bénéficié de conditions idéales de stockage garderont leur valeur. Outre la température, qui doit rester constante, il faut surveiller également l'hygrométrie. Si la cave manque d'humidité, le bouchon de liège se rétractera, et votre précieux nectar se métamorphosera en une infâme piquette. Si, au contraire, elle est trop humide, l'étiquette risque de se piquer de moisissure, et vos bouteilles se détérioreront. Pour éviter cela, entourez-les de film transparent pour les protéger des tâches.

Si vous ne possédez pas de cave privative ancienne, utilisez un service de gardiennage de bouteilles. De nombreuses sociétés (Chemin des vignes, Le Garde vins, La Cave, Les Chais de France, Les Caves des Montquartiers, WineSitting...) sont spécialisées dans le domaine. Leurs tarifs varient selon le nombre de bouteilles, mais le gros des offres est réservé aux Parisiens ou aux Lyonnais, seul InVinôme



Experte. Angélique de Lencquesaing, fondatrice d'iDealwine.

Si la vente est inférieure à 5 000 euros, les plus-values échappent à toute taxation.

s'adresse aux Lillois. iDealwine a développé depuis un an une offre disponible partout en France qui permet de stocker ses bouteilles du quotidien et celles destinées à la conservation à long terme. Elles sont expertisées par un spécialiste avant d'être placées dans un entrepôt sécurisé et exonérées de frais de sortie si la vente est réalisée via le site.

Une fiscalité allégée

Si vous avez fait le bon choix, sachez que les plus-values sur les bouteilles de vin sont taxées comme celles des biens meubles. C'est-à-dire que vos gains seront imposés à 19 % et soumis, en plus, aux prélèvements sociaux de 17,2 %. « Le vendeur profite d'un abattement pour durée de détention de 5 % par an après deux ans, l'exonération totale est donc acquise au bout de vingt-deux ans », précise Jean-Michel Coquema. Bon à savoir : si le montant de la vente est inférieur à 5 000 euros par personne physique (10 000 euros pour un couple), quel que soit le nombre de bouteilles cédées, les plus-values échappent à toute taxation ■

Les groupements fonciers viticoles : pour aller encore plus loin

Pour investir de façon plus importante, vous pouvez acheter des parts de GFV (groupement foncier viticole). Ces dernières sont au vin ce que les sicav sont à la Bourse. Leur gérant mutualise l'épargne de particuliers puis achète des vignes, qu'il confie ensuite à un exploitant. En général, il faut entre 5 000 et 50 000 euros pour acheter une part de GFV. Les parts sont distribuées par des banques privées, des conseillers en gestion de patrimoine, des spécialistes de régions viticoles ou directement par la société de gestion.

Le fonctionnement d'un GFV est simple : chaque année, le vigneron qui exploite les vignes règle son fermage en numéraire, en bouteilles ou un mélange des deux. En tant que porteur de parts, vous récupérez votre dividende soit en argent, soit en caisses de vin, soit en un mélange des deux. Les gains tirés

d'un GFV sont considérés comme des revenus fonciers. Ils sont donc imposés, chaque année, avec vos autres revenus (salaires, pensions de retraite...) et soumis, en plus, aux prélèvements sociaux de 17,2 %. Bon à savoir : si vous choisissez de vous faire payer en bouteilles, ces dernières sont comptabilisées à leur valeur de production déclarée et non à leur valeur commerciale, soit presque trois fois moins cher.

Attention, la rentabilité des parts de groupement foncier viticole est très variable et, en moyenne, elle oscille entre 0,5 et 4 %. En général, « plus l'appellation dans laquelle a investi le GFV est prestigieuse, plus le rendement est faible, mais plus l'espérance de plus-value à terme est élevée », explique Emilie Bourgeat, présidente du GFV Saint Vincent. À la revente, les plus-values sont imposées à 19 % et soumises aux prélèvements so-

ciaux de 17,2 % après abattement pour durée de détention, l'exonération de taxation étant acquise respectivement après vingt-deux ans et trente ans.

À condition de conserver vos parts de GFV pendant au moins deux ans, vous profitez en plus d'un avantage fiscal en matière de donation et succession. « Si le donataire ou héritier conserve les parts reçues pendant au moins dix ans, leur transmission bénéficie d'un abattement de 75 % jusqu'à 500 000 euros, ce plafond passe à 300 000 euros si les parts sont conservées au moins cinq ans », précise Emilie Bourgeat. Au-delà de ces deux limites, l'abattement passe à 50 %, cette fois sans aucun plafond. Petite précision : les parts de GFV entrent dans la base taxable à l'impôt sur la fortune immobilière. Mais là encore, elles profitent aussi d'un abattement de 75 % jusqu'à 101 897 €, et de 50 % au-delà.

5